

La lettre Cofrac

#15

avril 2005

À la une

Le Cofrac progresse !

Après la clôture des comptes relatifs à l'année 2004, lesquels mettent en évidence un résultat positif nous permettant de reconstituer les réserves « écornées » à la suite du résultat de l'année 2003, le Cofrac poursuit sa marche en avant.

2005 est maintenant bien entamée et le premier arrêté comptable à fin février montre que les prévisions budgétaires semblent pour l'instant se réaliser, notamment grâce au développement de nouveaux domaines d'accréditation, le plus souvent à la demande des Pouvoirs Publics.

Par ailleurs, les travaux annoncés pour l'amélioration de notre outil se poursuivent :

- évolution de notre système d'information,
- refonte du système qualité,
- révision des statuts et du règlement intérieur,
- amélioration de notre processus de gestion et qualification de nos auditeurs et experts.

Nombre de ces travaux devraient donner lieu à des avancées concrètes d'ici la fin de cette année afin de permettre au Cofrac, d'une part, de satisfaire pleinement aux nouvelles exigences normatives (la norme ISO/CEI 17011 entre en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2006)

et, d'autre part, de mieux effectuer sa principale mission : répondre à la demande d'accréditation française.

Pour mémoire, je rappellerai également les principaux progrès constatés tant au niveau européen qu'au niveau international et dans lesquels je suis personnellement impliqué en raison de mes mandats électifs, à savoir :

- travaux de la Commission de Bruxelles sur le statut de l'accréditation et le rôle futur d'EA,
- coopération d'ILAC et d'IAF avec l'ISO pour la bonne application des normes internationales et l'UNIDO pour l'aide à la mise en place d'organismes d'accréditation dans les pays en voie de développement.

Tout cela est bien et même très bien ! Mais il ne faut pas cacher que ces investissements pour un avenir meilleur sont coûteux non seulement en termes de prestations externes, mais aussi – et surtout – en temps passé par les membres de la structure permanente du Cofrac. Ils y consacrent en effet une grande énergie avec un réel désir de voir notre service s'améliorer encore.

Cet édito est pour moi l'occasion de les remercier, de même que nos auditeurs et experts ainsi que tous ceux qui, bénévolement, participent à nos instances, nous permettant d'assurer la bonne

marche des opérations quotidiennes, lesquelles bien entendu se poursuivent activement sans attendre les réformes.

C'est grâce aux efforts de tous que nous progressons et que l'accréditation française continue à être internationalement reconnue. ■

◀ DANIEL PIERRE ▶ DIRECTEUR

Directeur de la publication : Daniel Pierre.

Rédacteur en chef : Martine Blum.

Secrétaire de rédaction : Lydie Mauger.

Comité de rédaction : Marie-Geneviève Duhau-Soullage, Nathalie Savéant, Fabienne Venant, Laurent Vinson, Jean-François Moro, Patrick Reposeur, Martine Blum, Daniel Pierre, Jacques Loiseaux.

Abonnement : gratuit.

Contact : 37, rue de Lyon 75012 Paris.

Tél. : 01 44 68 82 20 - Fax : 01 44 68 82 21

<http://www.cofrac.fr>.

Tirage : 2 500 exemplaires, 5 numéros par an.

Édité par Cofrac, 37, rue de Lyon 75012 Paris.

Conception & réalisation : Paragramme, Paris 11^e. **Impression :** Actuacolor, Paris 11^e.

■ Trois questions à...

Carole Toussaint...

responsable du pôle Physique-Électricité de la section Laboratoires

La lettre Cofrac : Le pôle connaît une forte activité dans le domaine des rayonnements électromagnétiques. Quels sont les développements concernés ?

Carole Toussaint Le premier domaine concerne le contrôle du respect de l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques. C'est un domaine très sensible, raison pour laquelle les pouvoirs publics, l'ANFR⁽¹⁾ en l'occurrence, ont voulu subordonner un futur agrément à l'accréditation par le Cofrac. Pour les organismes de contrôle, l'accréditation représente donc le passeport pour le futur agrément mais aussi un moyen d'affirmer leur indépendance vis-à-vis des opérateurs. Aujourd'hui, pratiquement tous les organismes compétents sont accrédités. Cependant l'activité va connaître une nouvelle phase de développement puisqu'il nous faut introduire dans les compétences accréditables les nouveaux protocoles de contrôle liés au déploiement des réseaux UMTS.

D'autres développements se dessinent, dans le cadre de la protection des travailleurs. C'est dans le domaine militaire que s'est posée, pour la première fois, la question de la protection des militaires au contact avec des matériels qui émettent des rayons électromagnétiques, radars ou antennes de télécommunications par exemple. Les matériels utilisés pour les applications militaires sont des matériels générateurs d'émissions bien plus importantes que dans le civil. Un grand groupe industriel qui travaille pour le secteur militaire envisage de faire accréditer son laboratoire chargé des contrôles de ces matériels afin de démontrer que les seuils auxquels sont exposés les militaires ne sont pas nuisibles pour la santé. Il faut savoir qu'une directive européenne actuellement en chantier prévoit de généraliser ces contrôles à tous les travailleurs exposés à ce type de rayonnements.

La lettre Cofrac Dans ces secteurs de haute technologie, le nombre de laboratoires doit être limité. Comment le schéma d'accréditation se met-il alors en place ?

Carole Toussaint En effet, dans certains secteurs de haute technologie comme celui des tests en téléphonie mobile, les investissements sont extrêmement lourds. Autre facteur : l'activité de ces laboratoires se rapproche de celle des laboratoires de recherche, le besoin d'expertise de très haut niveau est donc essentiel mais les experts peu nombreux. Soulignons que, dans tous ces domaines, l'accréditation apporte un autre atout de taille : elle confère aux laboratoires une reconnaissance internationale cruciale pour tous ceux qui ambitionnent de participer à des projets multi-nationaux liés aux nouvelles technologies.

La lettre Cofrac : L'activité du pôle met en évidence un besoin en compétences nouvelles et des synergies fortes. Comment cela se passe-t-il ?

Carole Toussaint En effet, toujours dans le domaine de la protection des travailleurs, il faut mentionner nos travaux concernant la vérification des doses de radioactivité absorbée par toute personne présente sur un site nucléaire. Chacun, travailleur ou visiteur, est tenu de porter un badge qui enregistre le niveau de radioactivité ambiante. Des laboratoires sont ensuite chargés de vérifier, à partir des badges, que la dose absorbée est conforme à la réglementation en vigueur. Cette activité va croître sensiblement avec l'extension des contrôles de dosimétrie interne, par lesquels les laboratoires vont mesurer le niveau de radioactivité absorbée par le corps humain. Lorsque les mesures détectent un niveau de radioactivité toxique, il est prévu de faire appel

à un laboratoire d'analyses de biologie médicale accrédité en radiotoxicologie, généralement installé sur le site nucléaire même. Nous travaillons donc dans ce domaine main dans la main avec nos collègues du pôle Biologie-Biochimie. Autre secteur de pointe où la France est bien placée : les technologies de l'information. Rappelons que la carte à puce est une invention française et, si l'on en croit les travaux en cours, notre savoir-faire ne se dément pas. Je veux parler de l'e-administration notamment, qui recouvre la dématérialisation des échanges entre l'Administration et les citoyens, administrés. La Carte Vitale est un exemple mais de nombreuses autres applications sont à l'étude comme la carte nationale d'identité électronique (CNIE). Ainsi, nous sommes en discussion avec l'ADAE⁽¹⁾ afin de définir un schéma d'accréditation de laboratoires effectuant divers essais électriques et mécaniques sur les cartes à puce. Sans oublier la dimension informatique car les cartes dialoguent avec des lecteurs : le traitement et la transmission des informations doivent par conséquent obéir à un certain nombre de contraintes.

Finalement, nous sommes de plus en plus appelés à intervenir dans des domaines techniquement pointus ; c'est passionnant mais tout à fait nouveau pour le pôle. Nous sommes loin de la métrologie électrique conventionnelle ; télécommunications, électronique et informatique s'emboîtent dans des applications complexes, qui touchent le grand public. Il y a fort à parier que le besoin de confiance sera fort... et donc, que le Cofrac sera fortement sollicité ! ■

⁽¹⁾ ANFR : agence nationale des fréquences, ADAE : agence pour le développement de l'administration électronique.

■ Références

Homologation de la norme NF EN ISO/CEI 17020 en remplacement de la norme NF EN 45004

La norme NF EN ISO/CEI 17020 a été homologuée par décision du directeur général d'Afnor le 5 février 2005 pour prise d'effet au 5 mars 2005.

Elle remplace la norme NF EN 45004 de novembre 1995. Sans poser de problème de fond, la norme internationale étant identique à la norme NF EN 45004. Cependant, tant pour les organismes d'inspection que pour la section Inspection du Cofrac, ces différents changements de références vont imposer une mise à jour de la documentation qualité.

À noter qu'un guide d'application international (réf. ILAC/IAF-A4:2004) relatif à la norme ISO/CEI 17020 et comportant plusieurs modifications vis-à-vis du guide d'application européen en vigueur, a récemment été publié et doit être mis en application.

Ces différents changements ont conduit le comité de section Inspection à définir des modalités de transition (voir encadré ci-contre). La nouvelle version du document INS Ref 02 sera diffusée en juillet pour application à partir de septembre 2005. ■

■ Développement

Accréditation pour le contrôle des tours aéro-réfrigérantes

Deux arrêtés du ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 13 décembre 2004 (l'un concernant les installations soumises à autorisation et l'autre relatif aux installations soumises à déclaration) prévoient l'intervention d'un organisme de contrôle compétent dans le domaine de la prévention des légionelles, pour contrôler les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (tours aéro-réfrigérantes) dans le mois qui suit leur mise en service puis, au minimum tous les deux ans.

L'accréditation au titre des annexes A/B ou C de la norme EN 45004 (ISO/CEI 17020) peut constituer une justification de la compétence de ces organismes de contrôle.

Un jury s'est tenu au Cofrac le 11 avril afin de sélectionner les auditeurs techniques qui seront amenés à réaliser les évaluations des organismes de contrôle candidats à l'accréditation. Les premiers audits dans ce domaine devraient avoir lieu à l'automne 2005. ■

Modalités de transition

Le document INS Ref.02 a été révisé et sera soumis à l'approbation du comité de section Inspection en juin.

La révision introduit les modifications suivantes :

1. mention de la référence à la norme NF EN ISO/CEI 17020, sans reprendre le texte de la norme dans son intégralité,
2. sous la référence de chaque article de la norme, reprise du commentaire tiré de la traduction officielle du guide d'application IAF/ILAC-A4 :2004 et de la partie guide Cofrac modifiée.

D'ici la fin de l'année, les auditeurs ont pour consigne de ne pas formuler de non-conformités lorsque les exigences du guide international sont nouvelles par rapport au guide européen en vigueur jusque là (EA 5/01).

Date limite pour l'application du document INS Ref 02 révisé : janvier 2006. ■

■ Vu-lu



Qualitique de Janvier/Février 2005

Interview de Daniel Pierre, directeur du Cofrac, « L'accréditation partenaire du développement économique ».

« Le Cofrac a, dès sa création, été considéré comme l'interlocuteur incontournable en matière d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité. La convention signée le 23 décembre 2003 par le président du Cofrac, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, la ministre de l'Écologie et du Développement Durable, le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales et la ministre déléguée à l'Industrie, reconnaît officiellement le Cofrac comme instance nationale d'accréditation de ces organismes ». ■

La Lettre de la Direction Générale des Entreprises / Mars 2005



Bonnes pratiques de laboratoire

« La direction générale des entreprises vient de publier la liste annuelle des laboratoires d'analyses bénéficiant d'une reconnaissance BPL pour la France dans les domaines des pesticides, produits chimiques industriels et additifs pour l'alimentation humaine ou animale ». Rappelons que c'est le Cofrac qui évalue les laboratoires en vue de leur reconnaissance par le GIPC. ■

Inspection

Le 10^e comité d'inspection d'EA

Le comité Inspection d'EA, présidé actuellement par Merih Malmqvist (Swedac) s'est réuni à Paris le lundi 14 mars 2005, à l'invitation du Cofrac.

Cette réunion a été l'occasion de discuter de la nécessité d'un guide pour l'application de la norme ISO/CEI 17011, référentiel applicable aux organismes d'accréditation pour l'ensemble de leurs activités à compter du 1^{er} janvier 2006. À noter que le comité a adopté une position commune qui sera relayée au niveau international auprès du comité joint d'ILAC et d'IAF chargé de l'inspection.

Dans le domaine du contrôle technique véhicules, une enquête va être menée auprès des accréditeurs européens afin de vérifier si une révision du guide EA 5/02 « Application de la norme EN 45004 à l'inspection récurrente des véhicules à moteur » (juin 2003) s'impose et si ce guide répond à un réel besoin.

La prochaine réunion du comité aura lieu le 2 septembre à Francfort. ■

Ressources

Profil

Catherine Margas rejoint la section Laboratoires au pôle Chimie-Environnement, en tant que responsable d'accréditation pour les domaines concernant les analyses physico-chimiques des matrices environnementales solides. ■

Nominations

Inspection

Philippe Blin, Fédération française des installateurs électriciens, a rejoint le comité de section depuis le 20 octobre 2004, en remplacement de Gérard Gardes.

Certification d'entreprises, de personnels et Environnement
Yves Thurin, RATP, a rejoint le comité de section depuis le 20 octobre 2004 en remplacement de Jean Plagne.

Christiane Guillot, Squalpi, a rejoint le comité de section depuis le 1^{er} mars en remplacement de Claire Bessedé.

Roger Spéri, FIM, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril en remplacement de Claude Philip.

Laboratoires

François Daubenfeld, Comité des constructeurs français d'automobiles, a rejoint le comité de section depuis le 3 janvier, en remplacement de Denis Chevrant-Breton.

Certification de produits et services

Christiane Guillot, Squalpi, a rejoint le comité de section depuis le 1^{er} mars en remplacement de Claire Bessedé.

Georges Hipolite (Ania) et **Claude Mercereau** (FFSA) ont été nommés par le Conseil d'administration du Cofrac, respectivement, président et vice-président du comité de section Certification de produits et services. ■

Calendrier

Autres événements

Juin

24 Assemblée générale des adhérents du Cofrac dans les locaux du Medef, 55 avenue Bosquet, Paris 7^e

Septembre

27-28-29 Salon Mesurexpo, Porte de Versailles,

Octobre

12 Journée Auditeurs Qualiticiens, Inspection à Paris

Novembre

24 Journée Auditeurs Qualiticiens, Laboratoires à Paris

24 Assemblée plénière des CPA, section Certification de produits et services

Décembre

8 Forum Accréditation et Laboratoires à Paris

Communication

Le Cofrac est partenaire officiel du salon Mesurexpo 2005

Le salon Mesurexpo ouvrira ses portes cette année les 27, 28 et 29 septembre 2005 à Paris Expo, Porte de Versailles, hall 7.2. Le Cofrac sera présent en tant qu'organisateur d'une conférence qui aura pour thème principal : l'accréditation, c'est bon pour notre santé !

– Contrôle de l'exposition aux rayonnements ionisants et aux champs électromagnétiques,

– mesures sur les téléphones mobiles mais aussi conditions d'utilisation de la carte à puce de la future **Carte Vitale 2**, autant de domaines où l'accréditation apporte ses garanties de compétence, d'expertise et d'indépendance.

Mesurexpo se tiendra en parallèle avec les salons OPTO, Forum de l'électronique, Cabling systems Europe et Automation Optimization Europe. ■

International

Extension du MLA d'EA

BAS – (Bulgarie) devient signataire pour la certification de personnes et de systèmes de management de la qualité.

ESYD – (Grèce) devient signataire pour tous les domaines.

DATech – (Allemagne) déjà signataire pour les essais et la certification de produits, devient signataire pour l'inspection.

EAK – (Estonie) déjà signataire pour les essais, les étalonnages et l'inspection devient signataire pour tous les domaines en certification.

RENAR (Roumanie) voit son statut de signataire pour les essais et la certification de systèmes de management de la qualité et de produits suspendu pour 6 mois jusqu'à fin septembre. ■